



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 25/05/2020

REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FETES à 17H30

(INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL)

Convoqué le : 18/05/2020

Présidé par : Jacques NIVON, Maire sortant et Ernst LOPES CARDOZO, doyen de l'assemblée

Secrétaire de séance : Marie BODY

Présents : Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN, Adrien DONZET, Dorothée BÖLLING, Louis MEGE-PONZO, Sylvie BAJOLET, Ernst LOPES CARDOZO, Michèle BONIN, Emile MALLET

Absent excusé :

Absent :

Procuration :

Avant d'aborder l'ordre du jour, Jacques NIVON, Maire sortant, précise les points suivants :

- Conformément à la loi, il a fixé la date de cette réunion d'installation et a convoqué les Conseillers
- En raison des circonstances particulières liées à l'épidémie de COVID 19, une organisation particulière a été mise en place :
 - Séance publique mais avec un nombre de places limité afin d'assurer 4 m² d'espace pour chaque personne présente dans la salle.
 - Distanciation de 1 mètre aussi bien pour les élus que pour le public.
 - Mise à disposition de masques et de gel hydroalcoolique.

0 – STATUT DE L'ÉLU LOCAL :

Jacques NIVON donne lecture du « statut de l'élu local »

1 – ELECTION DU MAIRE :

Ernst LOPES CARDOZO, doyen des Conseillers, organise l'élection du Maire en demandant tout d'abord qui est candidat à ce poste. Seul, Jacques NIVON se porte candidat. Il est ensuite procédé à un vote à bulletin secret. Le résultat est le suivant :

1 Abstention et 10 voix pour Jacques NIVON.

Jacques NIVON est donc reconduit au poste de Maire pour un deuxième mandat.



2 – DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

Après avoir remercié les membres du Conseil pour ce vote unanime en sa faveur, il propose de rester à deux adjoints en précisant que la loi permet d'aller jusqu'à trois. Sans autre proposition, il soumet sa proposition à un vote à bulletin secret. Le résultat est le suivant : 1 abstention et 10 voix pour. Deux adjoints sont donc à élire.

3 – ELECTION DU 1^{er} ADJOINT :

Le Maire propose la candidature de Gérard NELH à ce poste et Emile MALLET se porte également candidat. Il est ensuite procédé à un vote à bulletin secret. Le résultat est le suivant :

6 voix pour Gérard NELH et 5 voix pour Emile Mallet. Gérard NELH est donc élu 1^{er} adjoint.

4 – ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT :

Le Maire propose la candidature de Marie BODY. N'ayant pas d'autre candidat, le Maire procède à un vote à bulletin secret. Le résultat est le suivant :

11 voix pour Marie BODY. Elle est donc élue à l'unanimité au poste de 2^{ème} adjoint.

5 – INDEMNITE DES ADJOINTS :

Le Maire, après avoir rappelé que son indemnité n'était plus soumise à délibération du Conseil Municipal et qu'elle était de droit au titre de sa fonction, il précise que l'Etat a augmenté au 1^{er} Janvier 2020 l'indemnité du Maire de 50 % ainsi que du même pourcentage l'indemnité maximal possible pour les adjoints (montant calculé en fonction de la strate démographique de la Commune – moins de 500 habitants). Pour aider les Communes à supporter ces augmentations, l'Etat a également doublé (pour les Communes de moins de 200 habitants) la dotation « élu local » et nous avons perçu 3033 € de plus pour l'année 2020.

Afin de rester dans la limite de la somme supplémentaire octroyée, Le Maire propose pour l'année 2020 :

- De porter l'indemnité des adjoints à 220 € net / mois (à compter du 25 Mai)
- D'écarter sa propre indemnité à hauteur de 800 € net / mois (à compter du 25 Mai)

Cécile Gauthier, notre secrétaire, affinera les chiffres mais ces deux mesures conjuguées limitent le surcout à environ 2800 €.

Deux délibérations sont donc nécessaires pour entériner ces points et le Maire demande aux Conseillers leur accord pour voter à main levée. Ceux-ci acceptent à l'unanimité.

Pour porter l'indemnité des adjoints à 220 € net / mois, les Conseillers votent pour à l'unanimité, Marie et Gérard s'abstenant. Même unanimité pour l'écarterement de l'indemnité du Maire, Jacques s'abstenant.



6 – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DE DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES :

- **Communauté de Communes des Baronnies en Drome Provençale (CCBDP)**

Jacques NIVON, Maire, délégué titulaire – Gérard NELH, 1^{er} Adjoint délégué suppléant

- **Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales (PNRBP)**

Jacques NIVON délégué titulaire – Adrien DONZET délégué suppléant

- **Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)**

Sylvie BAJOLET et Jacques NIVON délégués - Michèle BONIN suppléante

- **Pole Sanitaire et Medico Social (PSMS)**

Dorothee BÖLLING déléguée titulaire – Ernst LOPES CARDOZO délégué suppléant

- **Association pour l'Animation Sociale du Haut Nyonsais (AASHN)**

Gérard NELH et Ernst LOPES CARDOZO délégués

- **Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale (SIVOSOC)**

Ernst LOPES CARDOZO délégué titulaire – Gérard NELH délégué suppléant

- **Aventic**

Michèle BONIN déléguée titulaire – Sylvie BAJOLET déléguée suppléante

- **Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme (SDED)**

Marie BODY et Ernst LOPES CARDOZO délégués

- **Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme**

Jacques NIVON délégué

La séance est levée à 19 heures